

Chiffres-clés des moyennes et grandes exploitations

	Côte-d'Or		Nièvre		Saône-et-Loire		Yonne		Bourgogne		France métropolitaine	
	2013	Évolution depuis 2010 (%)	2013	Évolution depuis 2010 (%)	2013	Évolution depuis 2010 (%)	2013	Évolution depuis 2010 (%)	2013	Évolution depuis 2010 (%)	2013	Évolution depuis 2010 (%)
Exploitations agricoles	3 935	+ 2,7	2 477	- 2,4	5 250	- 3,0	3 323	+ 0,4	14 984	- 0,7	308 018	- 1,4
Surface agricole utilisée (milliers d'hectares)	448,9	+ 0,6	354,2	- 0,9	491,1	- 0,6	401,9	- 1,2	1 696,1	- 0,5	25 736,8	+ 2,5
Surface agricole utilisée moyenne (hectares) *	114	- 2,1	143	+ 1,5	94	+ 2,5	121	- 1,7	113	+ 0,2	84	+ 3,1
Travail agricole (UTA)	9 546	- 1,6	4 196	- 9,2	10 890	- 0,3	6 351	- 5,3	30 983	- 3,0	648 398	- 1,0

Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 et ESEA 2013
* superficie moyenne y compris exploitations sans SAU

Champ : Moyennes et grandes exploitations

Source : L'enquête sur la structure des exploitations agricoles est l'opération statistique menée entre les recensements agricoles pour suivre l'évolution des structures. 52 800 exploitations ont été interrogées entre l'automne 2013 et le début de l'année 2014 en France, dont près de 3 000 dans les Dom. En Bourgogne, l'échantillon représentatif était constitué de 2 300 exploitations.

Définitions :

L'exploitation agricole est une unité économique dont la gestion est indépendante d'une autre unité, qui participe à la production agricole ou au maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales et qui répond à l'un des critères de dimension suivants : avoir au moins un hectare de superficie agricole, 20 ares de cultures spécialisées, ou encore une production agricole dépassant certains seuils (une vache ou 6 brebis-mères ou 10 ruches, etc.).

Production brute standard – Orientation technico-économique de l'exploitation (Otex) ou spécialisation – Dimension économique de l'exploitation : Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009 pour les données du recensement agricole 2010 (« coefficient 2007 »), des valeurs moyennes calculées sur la période 2008 à 2012 pour les données de l'enquête sur la structure des exploitations 2013 (« coefficient 2010 »). La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique).

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée. La participation de tous les associés aux travaux n'est pas obligatoire.

Gaec : groupement agricole d'exploitation en commun. Tous les associés participent aux travaux.

Cuma : coopérative d'utilisation du matériel agricole.

Unité de travail annuel (UTA) : mesure en équivalent temps complet de l'ensemble du travail fourni sur l'exploitation. Cette notion est une estimation du volume de travail utilisé comme moyen de production et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles. Une UTA correspond à 225 jours de travail dans l'année.

Pour en savoir plus, sur www.agreste.agriculture.gouv.fr

onglet Publications - Agreste Primeur n°325 - juin 2015 : «450 000 exploitations agricoles en France métropolitaine»



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne
Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)

4 bis rue Hoche - BP 87865 21078 Dijon Cedex
Tél. : 03 80 39 30 12 - Fax : 03 80 39 30 99
Mail : srise.draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr
www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Vincent Favrichon
Directrice de la publication : Dominique Degueurce, chef du SRISE
Composition, impression, crédit photos : DRAAF Bourgogne - SRISE
ISSN : 1293 - 1748 - Dépôt légal : à parution
Prix : 2,50 €



Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 :
L'agriculture bourguignonne poursuit sa concentration

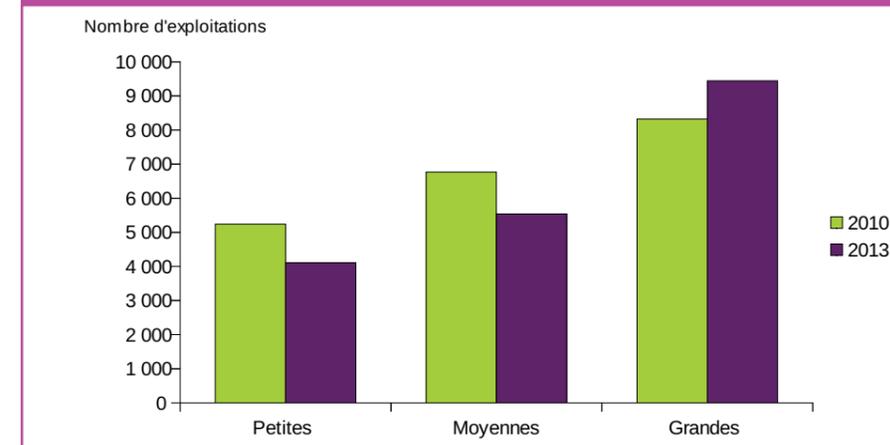
Entre 2010 et 2013, la Bourgogne perd 6 % de ses exploitations agricoles, mais la surface occupée par l'agriculture est quasi stable.

Avec une moyenne de 113 ha pour les moyennes et grandes exploitations, la Bourgogne est la cinquième région française pour la taille de ses exploitations.

En 2013, 37 700 personnes travaillent de façon permanente, à temps complet ou partiel sur les exploitations bourguignonnes. Elles fournissent un travail équivalent à 28 600 unités de travail annuel (UTA).

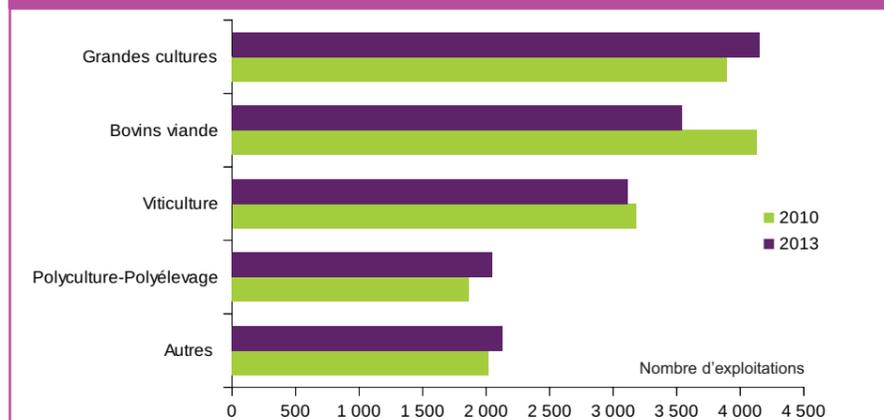
En 2013, la Bourgogne compte 19 100 exploitations, soit 4 % du total de la France métropolitaine. Depuis 2010, près de 1 250 structures ont disparu, soit 6 %. En moyenne annuelle, la diminution des exploitations est un peu moins élevée que lors de la période 2000-2010, avec respectivement - 2,1 % et - 2,6 %. Ce taux de disparition est un des plus faibles de France métropolitaine. La baisse du nombre des exploitations est plus marquée en Saône-et-Loire (- 8,3 %) qu'en Côte-d'Or (- 2,4 %). Comme lors de la décennie précédente, les disparitions ont concerné en majorité les petites exploitations. Leur nombre a diminué de 21,6 % (- 19,8 % au niveau national). Les moyennes et grandes exploitations, dont le potentiel de production est supérieur à 25 000 €, représentent 78 % des exploitations régionales. Les grandes exploitations, dont le potentiel de production dépasse 100 000 €, constituent la moitié des exploitations, et produisent 87 % de la richesse agricole régionale. Elles occupent les trois quarts de la superficie agricole. Les exploitations moyennes et grandes sont spécialisées sur trois principaux systèmes de production : les grandes cultures, l'élevage « bovins viande » et la viticulture. Ces trois orientations technico-économiques (Otex) concernent 72 % des exploitations moyennes et grandes. En 2013, l'Otex dominante est les grandes cultures. Jusqu'en 2010, l'Otex dominante était l'orientation « bovins viande ». Ce changement s'explique par des modifications dans les éléments de calcul de la production brute standard (PBS) qui permet de classer les exploitations. La valeur des productions végétales ayant fortement augmenté, leur poids dans le potentiel économique des exploitations peut les rendre prépondérantes.

La moitié des exploitations bourguignonnes sont de grande dimension



Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 et ESEA 2013

Une exploitation sur cinq spécialisée en viticulture



Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 et ESEA 2013
Champ : Moyennes et grandes exploitations

Poursuite de l'agrandissement des exploitations

Avec 1 745 500 ha, la superficie agricole utilisée (SAU) enregistre une légère diminution (- 1 %), comparable à celle enregistrée entre 2000 et 2010 (- 0,7 %). Dans la limite de précision de l'enquête, la SAU moyenne par exploitation continuerait de s'accroître, 91 ha en 2013 contre 87 ha en 2010, soit + 5,4 %. C'est aussi 30 ha de plus que la SAU moyenne des exploitations de France métropolitaine. La Bourgogne demeure au 5ème rang des régions pour la surface des exploitations, toutes tailles confondues. Si la surface par exploitation des moyennes et grandes structures s'élève à 113 ha, elle atteint 143 ha hors exploitations viticoles. Cependant, la taille moyenne des exploitations spécialisées en grandes cultures, en viticulture et en bovins viande demeure stable.

La Bourgogne compte 4 450 exploitations de plus de 150 ha. Elles représentent 23 % des exploitations, soit 2 points de plus qu'en 2010. Elles exploitent 60 % de la SAU bourguignonne.

Deux exploitations sur cinq sous forme sociétaire

Les exploitations individuelles continuent de diminuer. Leur part ne représente plus que 59 % en 2013

contre 64 % en 2010. La quasi-totalité des petites exploitations sont sous forme individuelle ainsi que la moitié des moyennes et grandes structures. Les formes sociétaires ont progressé de 540 unités, pour atteindre 7 745 exploitations, soit 41 % de l'ensemble. C'est surtout le nombre d'EARL qui augmente, celui des Gaec demeure stable. Ainsi, en 2013, 23 % des exploitations sont en EARL, ce statut concernant même un tiers des exploitations dans l'Yonne. Dans les années à venir, il est fort probable que, parmi les formes sociétaires, les Gaec soient plébiscités en liaison avec la mise en place de la transparence Gaec dans la nouvelle politique agricole commune.

En 2013, les exploitants ont en moyenne 50 ans. Cet âge moyen diffère selon la dimension économique de l'exploitation, 59 ans dans les petites structures et 47 ans dans les moyennes et grandes exploitations. Par ailleurs, l'âge moyen des exploi-

tants individuels (53 ans) est supérieur de 7 années à celui des exploitants en société. 7 % des exploitants ont moins de 30 ans dans les moyennes et grandes exploitations contre 1,4 % dans les petites structures. C'est en élevage laitier que la moyenne d'âge des exploitants est la plus basse, 43 ans. L'âge moyen est de 49 ans en grandes cultures et en viticulture. Dans les petites exploitations, plus d'un quart des exploitants sont des femmes contre 20 % pour les moyennes et grandes unités. Deux exploitantes sur cinq dirigent une exploitation individuelle. Quelle que soit l'orientation économique de l'exploitation, les exploitantes sont en moyenne plus âgées que les exploitants.

Plus d'un exploitant sur cinq a atteint un niveau de formation, générale ou agricole, supérieur au baccalauréat. En particulier, ils sont 38 % parmi les exploitants de moins de 40 ans. D'autre part, si la moitié des exploitants ont un niveau de formation générale ou agricole, inférieur au baccalauréat, ils ne sont que 14 % avant 40 ans.

Les exploitants constituent les deux tiers de la main-d'œuvre permanente

En 2013, 37 700 Bourguignons travaillent de façon permanente, à temps plein ou partiel, sur les exploitations agricoles. Les exploitants constituent la majorité de cette main-d'œuvre avec 65 % du travail. La main-d'œuvre permanente hors famille, salariée ou non salariée,

représente 24 % de la population active permanente, contre 26 % en 2010. Depuis 2010, la diminution de la population active permanente agricole est plus importante en Bourgogne qu'en France métropolitaine (respectivement - 11 % et - 8 %).

Le nombre de salariés progresse de 3 % entre 2010 et 2013. Cependant, cette évolution est essentiellement due à une augmentation des exploitants salariés en lien avec la croissance des EARL.

Dans les exploitations individuelles, la participation des membres de la famille de l'exploitant se réduit. Elle constitue un quart de la population active dans ces structures, soit 3 points de moins qu'en 2010. Cependant, leur travail est mieux reconnu, la part des salariés progresse.

La population agricole active permanente fournit un travail équivalent à 28 600 unités de travail annuel (UTA). A cette population, s'ajoutent 4 460 UTA fournies par les saisonniers, les employés de groupements d'employeurs et le personnel d'entreprises de travaux agricoles, de Cuma ou autres prestataires. Les moyennes et grandes exploitations concentrent 94 % du volume de travail. Le nombre d'UTA par exploitation est stable depuis 2010, soit 1,7 UTA pour l'ensemble des exploitations. Il varie selon les orientations économiques : 3,1 UTA en viticulture, 1,4 UTA en élevage allaitant et 1,2 UTA en grandes cultures. La productivité du travail continue de progresser. En 2013, 1,9 UTA sont nécessaires pour mettre en valeur 100 hectares contre 2 UTA en 2010. Parmi les exploitants, 16 % consacrent moins d'un quart de temps au travail sur l'exploitation et 63 % sont à temps complet. En fonction du statut juridique, le temps de travail sur l'exploitation varie. Ainsi, 53 % des exploitants individuels sont à temps complet contre 73 % des exploitants sous forme sociétaire.

Nadine VIATTE

Pour la collecte des déchets essentiellement recours aux filières spécifiques

Pour la gestion des déchets de l'exploitation, les exploitants disposent de différents circuits de collecte : les filières spécifiques, le dépôt en déchetterie, les ordures ménagères, le recours à des entreprises spécialisées et d'autres procédés (brûlage, enfouissement ou stockage sur l'exploitation).

Les filières spécifiques ont été mises en place par les professionnels agricoles, distributeurs, coopératives, concessionnaires, chambres d'agriculture, vétérinaires, les collectivités territoriales ou autre organisme agricole.

Pour les entreprises spécialisées, il peut s'agir de récupérateurs, ferrailleurs et entreprises de collecte d'huiles usagées agréées.

Les exploitants bourguignons utilisent principalement des filières spécifiques, excepté pour les véhicules hors d'usage. Pour ces derniers, le recours à des entreprises spécialisées est le premier choix des exploitants. Par ailleurs, pour les huiles usagées, bien que les filières spécifiques soient privilégiées, les autres modes de collecte sont aussi très sollicités.

Le saviez-vous ?

2 500 exploitations pratiquent une activité de diversification.

3 500 exploitations sont engagées dans des démarches sous signe de qualité (hors vin et hors agriculture biologique).

4 300 exploitations dont 2 030 spécialisées en viticulture commercialisent des produits en circuits courts (vente directe au consommateur et à la vente avec un seul intermédiaire).

900 exploitations sont engagées en bio ou sont en cours de conversion en agriculture biologique. Elles exploitent 3 % de la superficie agricole régionale.

Progression des UTA salariées

UTA	2010	2013
Exploitants	20 207	19 141
dont salariés	457	837
Membres de la famille de l'exploitant individuel	2 386	1 855
dont salariés	260	296
Autres permanents	8 056	7 591
dont salariés	7 256	7 356
Population agricole active permanente	30 649	28 586
 dont salariés	7 973	8 489
Saisonniers	3 260	3 594
Employés d'un groupement d'employeurs	263	284
Personnel d'entreprise de travaux agricoles, de Cuma ou autre prestataire	575	582
Main-d'œuvre non permanente	4 098	4 460
Ensemble de la main-d'œuvre	34 747	33 045